



LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD

Dispositions Financières

2025 - 2026



LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD

Sommaire

1°) Généralités

2°) Compétitions éligibles au défraiement

2.1°) Code participation

3°) Organisations éligibles à une participation

3.1°) Barème de participation

4°) Déplacement Comité Directeur

5°) Défraiement arbitrage

6°) Procédure



LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD

1°) Généralités.

Ne peuvent prétendre au bénéfice de ces dispositions que les clubs en règle avec la FFB et la LMB. Pour la saison 2025-2026, le budget total alloué au défraiement des déplacements est de : 8 000 €. Montant et détail par discipline décidés en AG.

Les barèmes indiqués sont réduits proportionnellement si leur application entraîne un dépassement du plafond budgétaire. Le calcul se fait en fin d'exercice. Par exemple, si leur application amène à un dépassement de 20 % du budget, ces barèmes sont divisés par 1,20. Le montant total des remboursements par club ne peut dépasser 3 fois la contribution du club au budget de la ligue.

2°) Compétitions éligibles au défraiement :

N°	CARAMBOLE	Code
	Jeux de Série – 1 & 3 Bandes – 5 Quilles	
1	Finale de France Nationale & Masters	1
2	Championnat de France Juniors & Féminines	2
3	Critérium régional par équipe	3
	Artistique	
4	Challenge DREHER (Juniors par équipe)	1
5	Finale France Masters	1
	AMERICAIN	
6	Championnat de France Junior & Féminines	2
7	Finales Sud & Championnat de France	1
	BLACKBALL	2
8	Championnat de France Juniors, Féminines & Espoirs	2
9	Championnat de France N1 N2 & N3	1
10	Championnat de France par Equipe N1 N2 & N3	3
	SNOOKER	
11	Championnat de France Junior & Féminines	2
	Autres demandes spécifiques (si accord CA)	
12	Champion de France	4
13	Champion d'Europe	5
14	Champion du Monde	6
15	Non prévu	7



1	Les joueurs ne sont remboursés que sur une seule base quand ils se déplacent sur un même weekend pour plusieurs modes de jeux. La règle du regroupement par voiture s'applique au même titre que le déplacement par équipe. Si deux joueurs sont issus du même club, un seul trajet est compté sur la base d'un véhicule. - Part FFB : 0% - Forfait LMB : < 350km = 100€ < 700km = 150€ > 700km = 200€
2	Le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration est calculé selon le barème forfaitaire en vigueur. - Part FFB : 33% - Part LMB : 33%
3	Pour le critérium régional et les équipes, le regroupement est préconisé. Le calcul du kilométrage par Mappy se fera du club du joueur sélectionné au siège de la ligue, plus, le parcours le plus court entre l'adresse du siège de la LMB et l'adresse du lieu de compétition. Le remboursement est fait uniquement au club du capitaine de l'équipe. - Part FFB : 0% - LMB, forfait par équipe : < 350km = 250€ < 700km = 350€ > 700km = 450€
4	Forfait déplacement : Champion de France - 50€ par champion en individuel (non cumulable) - 150€ par équipe Soumis à l'approbation du CA, selon les finances et sous condition de conformité du club d'appartenance.
5	Forfait déplacement : Champion d'Europe - 250€ pour un qualifié en individuel ou en équipe Soumis à l'approbation du CA, selon les finances et sous condition de conformité du club d'appartenance.
6	Forfait déplacement : Champion du Monde - 350€ pour un qualifié en individuel ou en équipe Soumis à l'approbation du CA, selon les finances et sous condition de conformité du club d'appartenance.
7	Tous les cas non prévus au présent règlement seront soumis à l'appréciation du Comité Directeur.

Défraiement individuel pour les finales.

Le défraiement s'applique au champion de ligue qualifié pour la finale de France. Pour tout autre inscrit, les frais seront pris en compte à hauteur de 33% sous réserve de terminer sur le podium.



Défraiement des finales par équipe.

Le calcul du kilométrage par Mappy se fera du club du joueur sélectionné au siège de la ligue, plus, le parcours le plus court entre l'adresse du siège de la LMB et l'adresse du lieu de compétition. Par exemple :

Joueur	Distance Club/Siège LMB	Distance siège LMB/Compétition	Total km
A	50 km	600 km	650 km
B	25km		25 km
C	70 km		70 km
D	25 km		25 km
Total	170 km	600 km	770 km

Soit un forfait >700km pour l'équipe correspondant au code 3 soit un remboursement de 450€

3°) Organisations éligibles à une participation

1	Finale de Ligue
2	Finale de France
2	Tournois Nationaux

3.1°) Barème de participation

Finale de France	Participation 800.00 € afin d'aider le club à financer les charges liées à cette manifestation, et 200€ pour aider à financer les frais d'arbitrage. Le club concerné, s'engage à respecter les clauses du cahier des charges FFB concernant l'organisation de la manifestation.
Tournois Nationaux	< 100 joueurs 700.00 € cette somme vient aider le club à financer les charges liées à cette manifestation et 100€ pour aider à financer les frais d'arbitrage. > 100 joueurs 1100.00 € cette somme vient aider le club à financer les charges liées à cette manifestation et 200€ pour aider à financer les frais d'arbitrage. Le club concerné, s'engage à respecter les clauses du cahier des charges FFB.
Autres	Tous les cas non prévus au présent règlement seront soumis à l'appréciation du comité directeur de la ligue. Pour une aide financière supplémentaire envoyer une demande argumentée au comité directeur de la ligue.



4°) Déplacement Comité Directeur.

Application du barème défraiement.

Le remboursement des déplacements du comité directeur est basé sur le barème de la FFB :

- 0,23€ du KM
- 13,70€ le repas
- 27,40€ la nuitée

5°) Défraiement arbitrage :

Pour les compétitions, finales de Ligue, finales de France, tournois Nationaux dont les règlements sportifs (FFB-LMB), imposent la présence d'arbitres diplômés, la LMB accorde un défraiement de 20€ par arbitre et par journée d'arbitrage.

Le club devra justifier du nombre de jours de compétitions en fonction du nombre de joueurs, nombre de tours, nombre de billards.

Le CAL devra justifier du nombre d'arbitres convoqués et valider la demande de défraiement. Ceci ne remplace pas la prise en charge par les clubs organisateurs des frais d'hébergement et de restauration selon leurs propres dispositions financières.

6°) Procédure :

- Remplir le formulaire approprié (à télécharger sur le site LMB)
- Pour le défraiement des arbitres :
 - o Le club effectue les règlements et signe le formulaire attestant du règlement
 - o Le formulaire est transmis au CAL pour validation
 - o Le CAL transmet ce formulaire à la LMB pour acceptation
- Envoyer le formulaire avec le RIB (obligatoire), une copie des justificatifs par mail à : tresorier.lmb@gmail.com et presidentlmb@gmail.com
- Décision LMB et règlement au club

NB : Aucun justificatif original n'est à envoyer à la ligue. Par contre les justificatifs sont à conserver par le club et rester disponibles pour la ligue sur simple demande.